



## Compte-rendu du comité technique local du 7 février 2019

### Ordre du jour

1° Procès-verbal du CTL du 17 septembre 2018 (pour avis)

2° Généralisation du télétravail à la DDFIP de la Savoie : bilan et perspectives (pour avis)

3° Questions diverses

### Déclarations liminaires

Les représentants des organisations syndicales Solidaires, CGT et FO ont lu chacun une déclaration liminaire portant essentiellement sur les restructurations à venir à la DGFIP dans le cadre du projet « Bâtir un nouveau réseau » annoncé par le directeur général aux directeurs locaux le 10 décembre 2018.

#### Bâtir un nouveau réseau

*Ce projet consiste à proposer une nouvelle cartographie de l'organisation des services de la DGFIP à l'horizon 2022, en dépassant le mode d'organisation traditionnel des services de la DGFIP (un immeuble DGFIP avec des agents présents toute l'année et recevant le public sans rendez-vous) :*

- *organisation des trésoreries sur le mode « back office/front office » : concentration des tâches industrialisables dans un nombre limité de trésoreries « back office » tandis qu'un cadre serait spécialisé sur le « front office » (conseils aux élus)*
- *regroupement des trésoreries hospitalières calqué sur le périmètre des groupements hospitaliers de territoire (GHT), dans la limite de 50 ETP par trésorerie*
- *regroupement des services de gestion (SIP, SIE) dans la limite de 50 ETP par service*
- *resserrement des SPF*
- *multiplication des points de contact avec la population (maisons de services au public, fixes ou mobiles, permanences en mairie)*
- *localisation de services en dehors des grandes zones urbaines*
- *le préfet est associé aux réflexions*
- *travail à domicile, espaces éventuels de coworking*

En réponse aux déclarations liminaires, le directeur a apporté les éléments suivants :

- Le directeur réaffirme sa volonté de dialogue, en témoigne le nombre de réunions paritaires
- Il répète qu'il ne fait que suivre les orientations nationales
- Il n'a aucune information sur les suppressions d'emplois pour les trois ans à venir. La réflexion pluriannuelle existe, mais il n'a pas plus d'informations.
- Concernant la « géographie revisitée » ou la « déconcentration de proximité » en Savoie : dans l'attente du résultat du « grand débat », le directeur en est au stade de la réflexion (sur le back office / front office dans la GP, sur le nombre de SIP et de SIE dans le département...) et n'a aucun projet finalisé actuellement. Le contexte actuel a beaucoup bougé depuis décembre 2018, avec la mise en place du « grand débat » qui porte notamment sur deux thèmes majeurs : la fiscalité et l'organisation des services publics.

- Télétravail : le retard pris pour sa mise en place est dû à la sortie tardive de la circulaire (10 décembre 2018). En Savoie, le télétravail ne porte que sur le travail à domicile. Sur le travail à distance, la réflexion est en cours.

La CGT rappelle que le dialogue social ne se mesure pas au nombre de réunions. Elle soulève le problème de la qualité du dialogue social et de la « verticalité » (dont l'exemple vient d'en haut!). Depuis des années, on ne nous écoute plus, le mouvement des gilets jaunes est un mouvement de personnes qui en ont assez de ne pas être entendues. Nous voulons retrouver des possibilités de négociations. Avec le blocage du point d'indice et le rétablissement du jour de carence, nous sommes bien loin de la promesse faite par le président Macron dans sa lettre du 12 avril 2017 d'augmenter le pouvoir d'achat des fonctionnaires comme de celui des salariés du privé. Les agents se sentent méprisés par le gouvernement et leur administration. Par ailleurs, la CGT a eu accès à plusieurs documents concernant sept directions préfiguratrices chargées de travailler à un vaste plan de resserrement du réseau qui, articulé au changement des règles de gestion, démontre que tout est prêt pour une révolution organisationnelle de la DGFIP. Bien que le grand débat doive apporter des solutions, nous sommes très inquiets pour notre avenir. Surtout quand on voit le niveau des inégalités fiscales avec la suppression de l'ISF ou les 40 milliards du CICE. Solidaires abonde en faisant le lien avec la dette publique et l'évasion fiscale.

Le directeur considère qu'il s'agit d'un débat politique qui ne relève pas du CTL ! Il répète qu'il n'a pas les chiffres des suppressions d'emplois à venir. Il ne veut pas partager avec les organisations syndicales ses réflexions sur les restructurations à venir. Il se contente de nous rappeler les orientations nationales : regroupement des trésoreries et à terme disparition des trésoreries mixtes. Par ailleurs, la date de remontée de ses réflexions à la DG, fixée initialement au 15 février, est reportée à cause du grand débat. Quant à sa rencontre avec le préfet, les échanges sont restés très généraux, portant sur les orientations de la DG (regroupement des services de gestion et augmentation de 30% des points de contact).

Solidaires a posé la question des agences comptables en Savoie. En Savoie, dans un périmètre de 322 collectivités recensées en France, seuls la commune de Chambéry et le département sont concernés, mais ces deux entités ne sont pas volontaires actuellement. Les hôpitaux sont également concernés mais pas dans l'immédiat, car il y a déjà une trésorerie hospitalière spécialisée.

## **1° Procès-verbal du CTL du 17 septembre 2018 (pour avis)**

6 votes pour et 2 abstentions

## **2° Généralisation du télétravail à la DDFIP de la Savoie : bilan et perspectives (pour avis)**

À la lecture du bilan faite par M. Carron sur la préfiguration en Savoie, le manque de concertation avec les collègues du télétravailleur ressort. Sinon, le bilan et les perspectives du télétravail en Savoie font l'objet d'un relatif consensus. Le protocole RH sur le télétravail à la DGFIP est assez complet et laisse au final peu d'interrogations.

En Savoie, le référent télétravail sera Mme Bimet.

Un problème risque de se poser en 2019 puisque seulement 25 à 26 postes de télétravailleurs seront offerts pour environ 780 agents. Et la grande inconnue est le nombre de postulants. Par ailleurs, les collègues actuellement en télétravail devront à nouveau se porter candidat (les compteurs sont remis à zéro).

Sur le calendrier de la généralisation du télétravail à la DGFIP en 2019 :

- appel à candidature par mail à tous les agents dans la semaine du 11 au 15 février.
- dépôt à la direction des candidatures au plus tard le 8 mars.
- fin de la procédure fin mars /début avril.

Les entretiens pourront commencer dès l'appel à candidature.

**Résultat du vote** : abstention unanime des organisations syndicales

**Explication du vote** : les organisations syndicales ne sont pas opposées au télétravail puisque c'est une demande des agents. Mais elles émettent plusieurs réserves :

- sur le nombre très réduit de postes offerts au télétravail
- quant à la sélection arbitraire des agents lorsque les profils sont très similaires dans un même service
- le travail à domicile se place dans le cadre plus général de la réorganisation de la DGFIP et des réformes territoriales

### **3° Questions diverses**

- 3 candidatures pour le poste « EDR » : une candidature d'un cadre B retenue.
- Un audit pilotage et organisation de la sphère contrôle fiscal réalisé par la MNA (Missions nationale de l'audit) a cours en ce moment et les auditeurs visiteront les services concernés du 12 au 15 février 2019.
- Action sociale : toujours aucune nouvelle concernant le recrutement d'un nouveau délégué départemental de l'action sociale.